

Stratégie
— **Climat -
Développement**
2017-2022

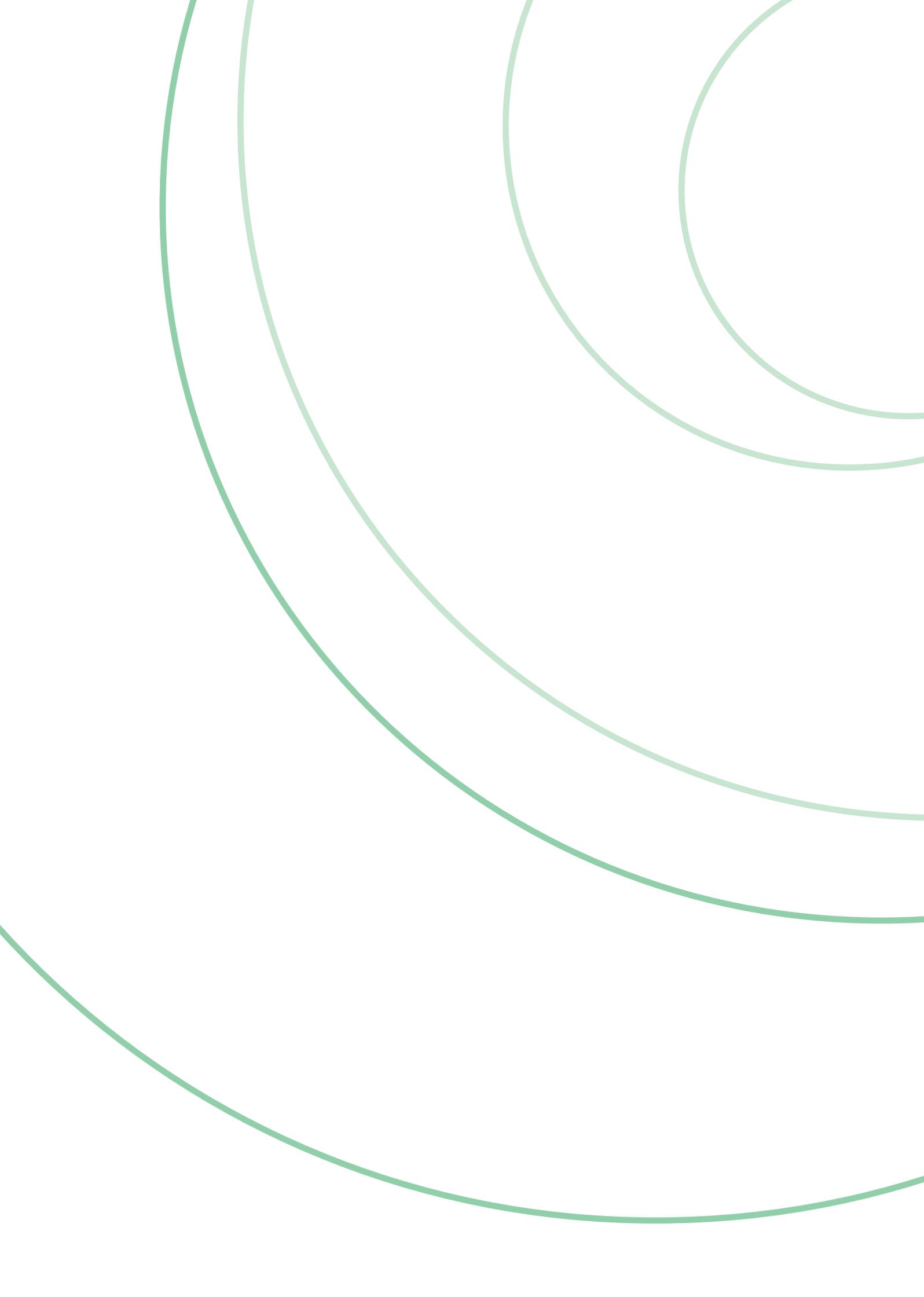


L'AFD a été l'un des premiers bailleurs de fonds internationaux à intégrer la lutte contre le changement climatique dans ses pratiques. Cette démarche, engagée il y a plus de dix ans, repose d'une part sur le principe selon lequel la lutte contre le changement climatique est indissociablement liée aux trajectoires et politiques de développement des pays, en termes d'opportunités comme de menaces, et d'autre part sur l'implication de l'ensemble des acteurs économiques, institutionnels et de la société civile. La nouvelle donne internationale, transcrite dans les ODD et l'Accord de Paris sur le climat, impose au Groupe AFD d'accompagner de manière encore plus ambitieuse un changement fondamental et rapide des modèles de développement des pays et des acteurs économiques, et de renforcer le dialogue sur les politiques publiques. Alors que, par la publication de son Plan Climat, la France souhaite accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans son territoire, dans l'Union européenne et sur le plan international, l'AFD doit poursuivre la transformation de ses modes de faire et de ses instruments, entamée dans le cadre de ses précédentes stratégies sur le climat et le développement.

Cette stratégie « climat-développement » 2017-2022 prend le parti d'orienter l'action du Groupe AFD pour le climat principalement par le biais d'objectifs, d'analyses, de partenariats, sans prescrire le type d'action entreprise par secteur, la validité des approches en la matière étant par nature largement dépendante des contextes nationaux.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| RÉSUMÉ EXÉCUTIF | 5 |
| I. LE POSITIONNEMENT DE LA FRANCE ET DE L'AFD SUR LE CLIMAT | 6 |
| II. UN CONTEXTE RENOUVELÉ POUR L'ACTION CLIMATIQUE DE L'AFD..... | 6 |
| Un accord mondial structurant | 6 |
| Des attentes fortes vis-à-vis des financeurs du développement..... | 7 |
| Une dynamique de fond enclenchée et des opportunités économiques..... | 7 |
| III. LA TROISIÈME STRATÉGIE « CLIMAT-DÉVELOPPEMENT » 2017-2022..... | 7 |
| Engagement I : Assurer une activité « 100 % Accord de Paris » : rendre cohérents l'ensemble des financements du Groupe AFD avec un développement bas carbone et résilient, et accompagner la construction des trajectoires bas carbone et résilientes par les pays..... | 8 |
| Engagement II : Augmenter les volumes de finance Climat | 10 |
| Engagement III : Contribuer à la redirection des flux financiers et d'investissement | 10 |
| Engagement IV : Co-construire les solutions et peser sur les normes..... | 12 |
| LISTE DES SIGLES | 15 |



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'Accord de Paris est un élément structurant d'un contexte renouvelé pour l'action climatique des financeurs du développement :

→ au-delà de la reconnaissance collective de ses objectifs et de la nécessité associée d'un changement de paradigmes du développement, il emporte une appropriation de la part des pays, avec les contributions déterminées au niveau national publiées dès 2016, et également une perspective d'établissement, encouragé d'ici 2020, de stratégies de développement bas carbone à l'horizon 2050 ;

→ il implique une attente forte et renouvelée vis-à-vis des financeurs du développement, en plaçant les flux financiers au cœur de ses objectifs (qui doivent être rendus « compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ») et en les invitant à appuyer les politiques et stratégies développées par les pays.

Trois enjeux stratégiques ont ainsi été identifiés quant au rôle et à la place de l'AFD sur le climat dans les années à venir: la cohérence de l'action du Groupe avec l'Accord de Paris, en accompagnement des dynamiques de développement bas carbone et résilient aux effets du changement climatique et des politiques des pays en la matière ; un impact maximisé pour son action à ce titre, notamment en termes d'effet de levier et d'entraînement ; un rôle accru de plateforme pour l'engagement financier international de la France et d'institution financière internationale de référence sur le sujet « climat-développement ».

Les quatre engagements proposés pour la stratégie Climat-développement 2017-2022 – (i) assurer une activité « 100 % Accord de Paris », (ii) augmenter les volumes de financement « climat », (iii) contribuer à la redirection des flux financiers et d'investissement, (iv) co-construire des solutions et peser sur les normes – emporteront des réponses ambitieuses et rigoureuses à ces enjeux :

→ **en matière de périmètre**, le premier engagement implique un enrichissement fondamental de la prise en compte de la problématique « climat » par le Groupe, la faisant progresser d'une appréhension basée essentiellement sur les bénéfices intrinsèques de projets à co-bénéfices « climat » et sur une politique de sélectivité *a priori* s'appliquant aux projets fortement émissifs, vers la recherche et la caractérisation de la cohérence de l'ensemble de ses interventions avec un développement bas carbone et résilient des pays ;

→ **en termes de sélectivité des opérations et de diligences associées**, la stratégie propose la mise en place immédiate d'un cadre d'analyse systématique des projets selon ces dernières dimensions, intégré au cadre d'analyse du dispositif « Développement Durable », qui permettra d'écarter au stade de l'instruction les interventions jugées non cohérentes ; les interventions en soutien aux politiques publiques feront par ailleurs l'objet d'analyses renforcées ;

→ **l'analyse et la coopération avec les pays d'intervention concernant leurs trajectoires de développement bas carbone et résilient** fera en parallèle, dès 2018, l'objet d'un investissement majeur du Groupe ;

→ **en termes de volume de finance « climat »** caractérisé selon la méthodologie éprouvée par la stratégie précédente -et partagée au niveau international-, l'objectif, maintenu et étendu au Groupe, que 50 % des engagements concernent des projets à co-bénéfice « climat » conduira pour sa part à une augmentation dans l'absolu du volume de tels engagements, avec un effort particulier en matière de financements en direction de **l'adaptation et du continent africain** ;

→ le Groupe AFD continuera à rendre compte de son portefeuille de projets à co-bénéfices « climat » et ses impacts, et **étendra cette redevabilité, avec une précision croissante, à l'objectif de cohérence de toutes ses interventions avec des trajectoires de développement bas carbone et résilientes** ;

→ enfin, un point d'étape de la mise en œuvre de la stratégie Climat sera proposé au Conseil d'administration de l'AFD d'ici 2020.

I. LE POSITIONNEMENT DE LA FRANCE ET DE L'AFD SUR LE CLIMAT

1. Les effets du changement climatique font porter un risque majeur sur la réduction de la pauvreté et la prospérité des sociétés. Il y a urgence à agir en faveur d'un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique, à tout mettre en œuvre pour stabiliser la température moyenne mondiale et adapter les économies et les sociétés aux effets d'un climat mondial dérégulé. Dans le dernier rapport du GIEC, la communauté scientifique rappelle que stabiliser l'augmentation de la température mondiale signifie équilibrer émissions et absorptions anthropiques de gaz à effet de serre (GES), un objectif repris par l'Accord de Paris. Cela implique que tous les secteurs, dans tous les pays, doivent viser à long terme des émissions nettes de GES nulles, même si la vitesse de décroissance des émissions variera selon les pays et selon les secteurs. La communauté scientifique rappelle également que la réduction des émissions, tout comme l'adaptation, sont des processus complexes comprenant de multiples déterminants interdépendants (environnementaux, sociaux, économiques, institutionnels). Du fait de l'inertie des systèmes naturels et économiques, l'action climatique doit se faire le plus tôt, le plus rapidement possible, et de manière inclusive.

2. Dans la lignée de son implication au premier plan de la diplomatie écologique et climatique, la France a consacré une part importante de son aide publique au développement à des financements pour le climat, et l'AFD figure parmi les premiers bailleurs à s'être emparés du sujet. Le Groupe AFD a ainsi profondément revu sa stratégie et son activité, octroyant depuis 2005 plus de 24 milliards d'euros de financements à des projets et programmes à co-bénéfices climat.

3. Ce faisant, la stratégie climat est devenue un marqueur fort de l'identité de l'AFD, au travers de trois engagements fondamentaux : (i) la mesure systématique de l'empreinte carbone des opérations financées (bilan carbone) et l'évaluation de leurs éventuels bénéfices en matière d'adaptation aux effets du changement climatique, (ii) l'objectif de consacrer 50 % de ses financements à des projets à co-bénéfices climat dans les

Etats étrangers, et enfin (iii) une sélectivité des projets au regard de leur impact sur le climat, en tenant compte du niveau de développement des pays concernés, conduisant par exemple à l'arrêt du financement de projets très fortement émissifs dans les pays émergents. Cette stratégie a profondément transformé le portefeuille de l'AFD, mais également ses modes de faire, bien au-delà de la seule sphère opérationnelle, et a également façonné sa stratégie partenariale.

4. Ce positionnement a contribué à la visibilité du Groupe AFD sur la problématique climat au niveau national comme international. Le Groupe est associé à la majorité des grandes initiatives menées avec ses pairs et les acteurs de la société civile, concernant en particulier les questions de comptabilisation et de déploiement de la finance climat, les indicateurs d'impact, les approches en matière de risques climat, la modélisation économique, ou encore l'intégration stratégique du climat par les acteurs financiers (le « mainstreaming »).

5. Il a également permis à l'AFD d'être au rendez-vous de la COP21, aux côtés de la présidence française de la conférence, pour démontrer l'engagement de la France pour le climat, sur le terrain, en soutien aux « solutions » mises en œuvre dans l'ensemble des secteurs, mais aussi pour aider les pays en développement à élaborer leur contribution nationale à l'Accord de Paris.

6. La France souhaite aujourd'hui accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, à la fois sur son territoire, en Europe et sur le plan international. Le Plan Climat, publié par le Gouvernement le 6 juillet 2017, fournit à l'AFD un cadre qui enrichit son mandat, à la fois dans l'Outre-mer et dans les Etats étrangers, en affirmant que « l'Agence française de développement deviendra la première banque bilatérale de développement ayant pour mandat explicite la mise en œuvre de l'Accord de Paris et l'objectif de maintenir le changement climatique en dessous de 1,5 °C/2 °C et de renforcer la résilience des économies et des populations à travers l'ensemble de son portefeuille d'activité ».

II. UN CONTEXTE RENOUVELÉ POUR L'ACTION CLIMATIQUE DE L'AFD

Un accord mondial structurant

7. L'Accord de Paris marque de façon historique la reconnaissance par les pays du Nord et du Sud de la nécessité de faire évoluer les modèles de développement actuels. Trois objectifs de long terme sont fixés : contenir l'élévation de la température moyenne mondiale nettement en dessous de +2 °C en poursuivant l'action pour

limiter l'élévation à +1,5 °C ; renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et promouvoir un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ; et rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

8. L'atteinte des objectifs concerne tous les pays et, même si les responsabilités sont différenciées, des inflexions très marquées des émissions seront nécessaires dans de nombreux pays d'intervention de l'AFD. En parallèle, de très nombreux pays d'intervention de l'AFD figurent parmi les pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Il est donc très important pour l'AFD de prendre en compte la place accordée par l'Accord de Paris à l'adaptation et les orientations à ce titre des instruments financiers de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC – La Convention), dont le Fonds Vert.

9. Au-delà de l'Accord, un des résultats clefs de la COP 21 est la publication, par tous les pays, de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN ou NDC, *Nationally Determined Contributions*) pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et pour la réduction des vulnérabilités aux effets du changement climatique. S'il s'agit bien de premières références nationales très importantes de cibles d'émissions, il faut rappeler que :

→ l'exercice CDN implique néanmoins un horizon temporel relativement proche (2025 ou 2030 dans la plupart des cas, avec une actualisation prévue d'ici 2020) par rapport à l'échéance d'équilibrage entre émissions et absorption anthropiques;

→ globalement, les cibles définies par les CDN actuelles en termes d'émissions (conditionnelles ou non) ne sont pas encore en phase avec l'objectif de 2°C (déficit de réduction de 15-17 Gigatonnes de CO₂ équivalent par an en 2030 qui induirait un réchauffement de 3 à 3,5°C). Elles ne sont pas non plus systématiquement étayées par la description de stratégies sectorielles. En parallèle, pour nombre de pays vulnérables, l'enjeu d'affiner et d'opérationnaliser les CDN en lien avec leurs stratégies d'adaptation nationales reste majeur ;

→ la décision de l'Accord de Paris invite d'ailleurs précisément les Parties à la Convention à soumettre d'ici 2020 des stratégies long-terme (à l'horizon 2050) de développement bas carbone.

10. Un autre résultat clef de la COP21 est la structuration du rôle de l'ensemble des acteurs agissant aux côtés des Etats (villes, société civile, secteur privé, institutions financières), reconnu à travers l'Agenda de l'Action. Des initiatives internationales ont été mises en place sur de nombreuses thématiques techniques ou institutionnelles et sont portées par des coalitions nouvelles d'acteurs étatiques, économiques et institutionnels dans un mode de gouvernance rénové (en particulier sur la finance avec l'*International Development Finance Club* [IDFC] et les *Multilateral Development Banks* [MDBs]), mais aussi sur les thèmes de la ville, du bâtiment, des transports, de l'énergie, des sols).

Des attentes fortes vis-à-vis des financeurs du développement

11. Le rôle des acteurs du financement en soutien au développement bas carbone et résilient figure lui aussi au cœur de l'Accord de Paris, dont l'article 2 décrivant son objectif général vise précisément les flux financiers (« rendre les flux financiers

compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions de gaz à effets de serre et résilient au changement climatique »). L'Accord (Art. 9) et la décision l'accompagnant confirment par ailleurs des attentes de mobilisation des ressources financières fournies aux pays en développement en appui aux politiques, stratégies, règlements, plans d'actions et mesures de lutte contre les changements climatiques développées par les pays. L'objectif collectif de mobilisation de 100 milliards de dollars par an par les pays développés est maintenu jusqu'en 2025. Ce montant est à mettre en perspective avec les volumes globaux d'investissements, en particulier pour le financement des infrastructures, dont le *New Climate Economy report* projetait en 2016 le montant à 4000 milliards de dollars par an entre 2015 et 2030 dans les pays en développement et émergents. Ce chiffre renseigne à la fois sur la mesure de l'enjeu global et le rôle nécessairement catalytique des bailleurs dans ce contexte.

Une dynamique de fond enclenchée et des opportunités économiques

12. En parallèle des avancées déterminantes du cadre politique et diplomatique mondial, les acteurs économiques et institutionnels, et singulièrement les banques, sont aujourd'hui passés à une prise en compte fondamentale du climat, soit du fait du risque de pertes de valeur des actifs, soit pour sécuriser ou acquérir des positions concurrentielles sur un marché plus « vert ». L'initiative sur l'intégration du changement climatique au sein des institutions financières (*Climate Action in Financial Institutions Initiative*), lancée en 2015 et soutenue par plus de 30 institutions financières publiques et privées, du Nord, du Sud ou mondiales représentant plus de 11 000 milliards USD d'actifs, illustre cette évolution. L'implication des régulateurs est également en marche comme en témoigne les groupes de travail internationaux conduits sous la responsabilité du Conseil de Stabilité Financière (CSF) et le G20 sur le risque financier systémique du changement climatique, ou les premières initiatives de banques centrales de pays émergents.

13. Enfin, sur le plan des technologies et des façons de faire, les dernières années ont vu des innovations majeures et, dans certains cas déjà, leur mise en œuvre à grande échelle. Le cas le plus emblématique est évidemment celui des énergies renouvelables avec la démonstration technique et financière qu'il est possible de modifier profondément les politiques énergétiques des pays. Les innovations se poursuivent et leur accélération sera cruciale, notamment dans les domaines de la consommation énergétique, de l'agriculture ou la séquestration des gaz à effet de serre.

III. LA TROISIÈME STRATÉGIE « CLIMAT-DÉVELOPPEMENT » 2017-2022

Le Groupe AFD, facilitateur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et des transitions bas carbone et résilientes aux effets du changement climatique

14. Dans le contexte ci-dessus, caractérisé par les exigences de l'Accord de Paris vis-à-vis des bailleurs, mais aussi par l'appropriation par les pays des objectifs de l'Accord au sein des politiques de développement, et du rôle nécessairement catalytique des financements du développement, les enjeux stratégiques identifiés pour le Groupe AFD sont les suivants :

→ **La cohérence de l'action du Groupe AFD avec l'Accord de Paris**, en accompagnement des dynamiques de développement bas carbone et résilient aux effets du changement climatique et des politiques des pays en la matière ;

→ **Un impact maximisé** pour son action à ce titre, notamment en termes d'effet de levier et d'entraînement, financier comme non-financier, concernant l'évolution des politiques publiques et la mobilisation d'acteurs ;

→ **Un rôle accru de plateforme pour l'engagement financier international de la France et d'institution financière internationale de référence** sur le sujet « climat - développement ».

15. Pour répondre à ces enjeux, le Groupe AFD prend quatre engagements dans la présente stratégie « climat-développement » pour 2017-2022 : (i) **assurer une activité « 100 % Accord de Paris »**, (ii) **augmenter les volumes de financement « climat »**, (iii) **contribuer à la redirection des flux financiers et d'investissement**, et enfin (iv) **co-construire des solutions et peser sur les normes**.

Engagement I : Assurer une activité « 100 % Accord de Paris » : rendre cohérents l'ensemble des financements du Groupe AFD avec un développement bas carbone et résilient, et accompagner la construction des trajectoires bas carbone et résilientes par les pays

16. Répondre en tant que bailleur aux enjeux de transition des pays et aux attentes de l'Accord de Paris impose à l'AFD d'enrichir sa prise en compte de la problématique Climat-développement. Il s'agit d'évoluer d'une appréhension basée essentiellement sur l'impact direct des projets, vers la recherche de leur contribution aux stratégies et trajectoires de développement bas carbone et résilient des pays.

17. **Concernant les modes de faire**, cette évolution s'appuiera sur la mise en œuvre de modalités complémentaires à celles déjà déployées au sein du Groupe :

→ l'analyse pour tous les pays de leurs politiques publiques, CDN, perspectives en matière de trajectoires bas carbone et résilientes de long terme, et la prise en compte de ces analyses dans les stratégies d'intervention pays du Groupe ;

→ l'analyse systématique, dans le cadre du processus existant d'analyse « développement durable » du Groupe, de la cohérence de chaque intervention avec les trajectoires de transition bas carbone et résilientes des pays, ainsi que de ses effets sur la redirection des investissements, sur la base d'un nouveau cadre d'analyse et de questionnement spécifique (cf. *infra*).

18. Les analyses pays seront déployées selon deux modalités :

→ une analyse générique des enjeux de la transition bas carbone et des enjeux de résilience sera conduite pour tous les pays d'intervention (avec une mise en œuvre se déployant sur l'année 2018),

“

Répondre en tant que bailleur aux enjeux de transition des pays et aux attentes de l'Accord de Paris impose à l'AFD d'enrichir sa prise en compte de la problématique Climat-développement. Il s'agit d'évoluer d'une appréhension basée essentiellement sur l'impact direct des projets, vers la recherche de leur contribution aux stratégies et trajectoires de développement bas carbone et résilient des pays. »

→ une analyse plus approfondie des trajectoires de transition de long terme répondra à la nécessité de travailler plus en détail sur certains pays, mais s'inscrira avant tout dans une démarche de soutien et de coopération pluriannuelle avec le pays pour l'élaboration d'une stratégie de développement bas carbone et résiliente à horizon 2050. Cette démarche pourra faire appel à des analyses et des modélisations sectorielles ou macro-économiques et également à des analyses sur les dimensions démographiques et sociales des transitions et des politiques ou réformes liées. L'offre de déploiement du modèle GEMMES développé par l'AFD a notamment vocation à entrer dans ce cadre. Ces analyses appellent enfin une coopération et une coordination avec d'autres acteurs (bailleurs, think tanks du Nord et du Sud, institutions de recherche) et initiatives (2050 Pathways Platform, en particulier) engagés sur ces problématiques. Pour se donner les moyens de cette ambition, l'AFD devra mettre en œuvre dès 2018 une « facilité 2050 » visant la coopération avec jusqu'à 20 pays.

19. Le cadre d'analyse de la cohérence des projets avec des trajectoires bas carbone et résilientes s'insérera dans le cadre d'analyse « développement durable » existant à l'AFD. Cette cohérence sera appréciée selon des facteurs comprenant l'alignement avec les politiques climat, l'effet sur les politiques publiques, la mobilisation des acteurs financiers et privés, les effets d'entraînement vertueux ou, au contraire, les effets de verrouillage, et la gestion de l'incertitude.

20. A court terme, l'application de l'évaluation systématique de la contribution des interventions du Groupe aux transitions bas carbone et résilientes permettra d'affiner les critères de la grille de sélectivité actuelle. Un cadre de questionnement spécifique sera par ailleurs introduit pour l'instruction des interventions en appui aux politiques publiques (prêts de politique publique, en particulier), incluant les sujets de cohérence des mesures portées par l'intervention avec des trajectoires de développement bas carbone et résilient, et leur effectivité au regard d'une analyse d'économie politique.

21. D'une façon générale, ce dispositif participera à la sélectivité *de facto* des interventions compte tenu de l'objectif que l'ensemble des financements du Groupe s'inscrivent en cohérence avec un développement bas carbone et résilient à long terme. Le dispositif sera cependant d'autant plus robuste à ce titre que les enjeux, stratégies et trajectoires des pays auront été analysés voire formellement exprimés. Il constituera ainsi dans un premier temps un outil de vigilance et d'optimisation, appliqué à toutes les interventions, et permettra, au cours de la période de mise en œuvre de la stratégie, d'étayer de façon de plus en plus précise l'objectif « 100 % Accord de Paris ».

22. La mise en place de ce cadre d'analyse des interventions est parfaitement compatible avec les thématiques mises en avant jusqu'ici au titre de la stratégie Climat du Groupe : énergie, efficacité énergétique, transport urbain, eau, agriculture, biodiversité, mais également transition/intensification agro-écologique.

23. Il permettra aussi, compte tenu du champ élargi de l'évaluation qu'il ouvre, de fédérer d'autres thématiques, en particulier les interventions dans les secteurs sociaux, qui pour certaines contribuent directement à un développement bas carbone et résilient, mais plus avant jouent comme facteurs essentiels des processus de transition, par leur action sur la qualité du lien social et la réduction des inégalités, sur l'émergence de connaissances et compétences nouvelles, et la transformation des comportements.

24. **Sur le plan opérationnel**, la recherche d'impact sur les dynamiques de transition se traduira en particulier au travers :

a. d'interventions financières de type prêts de politique publique, et d'interventions non financières, en particulier le dialogue de politique publique et l'accompagnement de l'élaboration par nos partenaires de stratégies de développement bas carbone et résilientes de long terme (cf. *supra*) ;

b. de la recherche d'interventions induisant des effets d'entraînement, en particulier sur les plans technologique (cas de l'introduction d'une technique servant le développement bas carbone et répliquée), normatif (financement d'une maîtrise d'ouvrage nationale mettant en œuvre des normes vertueuses), comportemental (éducation) ;

c. d'interventions impliquant des effets de leviers en termes de mobilisation des acteurs financiers et privés (lignes de crédit avec réplification, co-financements, introduction de pratiques vertueuses auprès d'acteurs majeurs d'une filière) ;

d. du déploiement d'une offre d'instruments financiers innovante et diversifiée pour une maximisation des impacts ci-avant (au-delà des prêts de politique publique, outils de type garantie par exemple) ;

e. d'une attention particulière, au travers des interventions, aux processus d'éducation, d'inclusion et de participation qui permettent l'élaboration des contrats sociaux et sociétaux et rendent possibles l'inflexion des trajectoires.

25. Cette approche, conçue autour de la prise en compte des dimensions de transition bas carbone et résiliente et du soutien aux stratégies afférentes, sera déclinée pour les territoires ultra-marins, où l'AFD déploiera une stratégie révisée en 2018. Les pistes envisagées incluent notamment une approche d'accompagnement des politiques publiques locales et des mécanismes financiers incitatifs.

Engagement II : Augmenter les volumes de finance Climat

26. Une croissance forte des engagements pour des projets à co-bénéfices directs pour le climat répondra à l'évolution de la demande des pays, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des CDN et dans celui de l'Agenda de l'Action, à la croissance des besoins d'investissement de transition, à la nécessité enfin de consacrer un effort particulier à l'adaptation et au continent africain.

27. L'objectif quantitatif qu'au moins 50% des autorisations d'engagements annuelles soient à co-bénéfices climat dans les Etats Etrangers sera ainsi étendu au niveau du Groupe AFD, ce qui conduira à déployer annuellement plus de 5 Mds € de financements climat à l'horizon 2020 dans les Etats étrangers. L'AFD maintiendra la déclinaison différenciée par grandes zones géographiques de cet objectif (les engagements climat devront représenter au moins 70% des financements pour les zones Asie et Amérique latine, 50% pour la zone Méditerranée et 30% pour la zone Afrique subsaharienne).

28. A l'intérieur de cet objectif, le Groupe AFD visera une augmentation substantielle, dans toutes les géographies, des volumes de financement de l'adaptation, avec une concentration en Afrique, dans les PMA et les petits Etats insulaires, afin de tripler ses financements annuels en faveur de l'adaptation, pour atteindre plus de 1,2 milliards d'Euros par an d'ici 2020.

29. Cette montée en puissance implique pour l'AFD de déployer des moyens supplémentaires de renforcement des capacités des pays les plus vulnérables, ce qui est déjà le cas grâce à la facilité Adapt'Action approuvée en 2017, qui cible notamment ces pays. La facilité permet de les accompagner dans la caractérisation fine des risques climatiques auxquels ils seront soumis, dans l'identification et la priorisation d'options d'adaptation, dans la gestion de l'incertitude, et *in fine*, dans la définition et l'opérationnalisation de plans d'actions et programmes d'investissements concourant à la résilience au changement climatique de leur trajectoire de développement.

30. Cette augmentation des financements pour l'adaptation se reflétera dans l'ensemble des transitions soutenues par l'activité de l'AFD : écologique (ressource en eau, agriculture, biodiversité), territoriale (résilience urbaine et rurale et aménagement du territoire), mais également énergétique (résilience des systèmes de production énergétique), démographique (santé, protection sociale et formation professionnelle) et politique et citoyenne (genre et groupes vulnérables). Enfin, au travers de ses activités financées, l'AFD visera à contribuer autant que possible à la convergence entre les objectifs des agendas « climat » (Accord de Paris), « réduction des risques de catastrophes » (Cadre d'action de Sendai) et « biodiversité » (objectifs d'Aichi et Protocole de Nagoya).



Une croissance forte des engagements pour des projets à co-bénéfices directs pour le climat répondra à l'évolution de la demande des pays, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des CDN et dans celui de l'Agenda de l'Action, à la croissance des besoins d'investissement de transition, à la nécessité enfin de consacrer un effort particulier à l'adaptation et au continent africain. »

31. En Afrique, pour permettre au continent de valoriser son potentiel d'investissement bas carbone, l'AFD s'engagera en particulier à apporter plus de 3 Mds€ de financements pour les énergies renouvelables, notamment au travers de l'initiative pour les énergies renouvelables en Afrique (AREI) sur la période 2016-2020.

32. Cette croissance et ces réorientations bénéficieront de ressources en dons et éléments-dons attendues de l'Etat français, de la mobilisation croissante de financements climat délégués et d'une stratégie d'alliance et de partenariat avec les banques de développement internationales et nationales afin d'identifier et saisir les opportunités d'activités.

33. Le cadre de caractérisation des opérations à co-bénéfice « climat » éprouvé dans le cadre de la précédente stratégie d'intervention 2011-2016 (application du bilan carbone, de l'analyse croisée -vulnérabilité, objectifs, réponses techniques- pour l'adaptation, de méthodes spécifiques pour les lignes de crédit et les appuis budgétaires) sera inchangé. Celui-ci correspond en effet à une pratique harmonisée des bailleurs à l'échelle internationale, permet une redevabilité attendue et la fixation d'objectifs opérationnels simples et efficaces.

34. L'objectif quantitatif de financements du Groupe AFD pour des projets à co-bénéfices climat sera également décliné au sein de la stratégie régionale pour les territoires ultra-marins.

Engagement III : Contribuer à la redirection des flux financiers et d'investissement

35. Au-delà d'un rôle de solidarité envers les pays les plus vulnérables et les moins à même de saisir les opportunités de l'économie verte, les banques de développement ont désormais un rôle majeur à jouer en tant que « catalyseurs » et surtout

« ré-orienteurs » de l'investissement public et privé mondial vers des investissements adaptés aux transitions bas carbone et résilientes des pays. Un tel rôle implique à la fois pour le Groupe de diversifier ses instruments et son action et de rénover sa doctrine en matière d'intervention et d'usage des instruments de mixage ainsi que de prise en compte du risque « climat ».

36. Au niveau « projet », le Groupe AFD cherchera à maximiser l'effet d'entraînement de ses financements sur la redirection des investissements privés. Sur les trois années 2013-2015, les presque 8 milliards d'Euros de finance climat du Groupe AFD ont mobilisé près de 1,9 milliard d'Euros de finance privée. L'essentiel de la finance privée mobilisée par l'AFD se fait via les lignes de crédit aux banques, tandis que pour Proparco ce sont à part égale les financements directs et les lignes de crédit qui mobilisent de la finance privée. Le Groupe AFD poursuivra donc son action en faveur des systèmes financiers locaux en travaillant avec les banques nationales de développement et en continuant à déployer les lignes de crédit pour le climat auprès des banques locales.

37. L'AFD soutiendra le développement d'instruments à fort volume et fort impact : fonds d'accompagnement et d'assistance, prêts budgétaires en appui aux politiques publiques. En effet, chercher à contribuer à la redirection des flux implique aussi d'agir sur le cadre des politiques publiques, par exemple dans les champs de la mise en place d'instruments économiques, fiscaux et budgétaires, ou encore de dispositifs volontaires, réglementaires, informationnels, éducationnels.

38. Compte tenu de la demande internationale sur les enjeux climat, les pratiques d'utilisation du mixage des ressources (ressources « concessionnelles » avec des ressources à conditions commerciales) ont beaucoup évolué. D'une situation où le mixage était utilisé *a minima*, et avec précaution, pour débloquer des situations de barrières non financières à l'entrée, on est passé à une étape où de nombreuses banques de développement et institutions internationales promeuvent de manière plus massive l'utilisation du mixage dans la finance climat. Le but est d'obtenir une contribution plus forte et accélérée du secteur privé aux enjeux majeurs de transition en créant de l'impact tout en pesant sur l'orientation des investissements du secteur privé. Le nombre et les montants croissants de ressources budgétaires disponibles pour un tel usage (plusieurs milliards de dollars par an désormais) de même que l'évolution des pratiques et des justifications d'emploi de ces dons témoignent de l'ampleur de ce changement.

39. Le Groupe AFD enrichira sa pratique en matière de mixage de ressources budgétaires nationales et internationales « climat » et de ses instruments financiers. Le Groupe dispose de capacités accrues en la matière grâce à ses accréditations actuelles au Fonds vert et à l'Union européenne, à celles qu'il pourrait obtenir dans le futur, et aux autres sources de finance climat (notamment Nama Facility, Fonds délégués nationaux, CAFI). Le Groupe privilégiera, dans le cadre de la mobilisation de ces fonds internationaux « climat », des approches programmatiques et d'ampleur,

une forte complémentarité en matière d'instruments entre AFD et Proparco et un spectre élargi de justifications de l'emploi des dons et bonifications apportés par ces ressources internationales, liées à l'impact sur la transition « climat » des pays, à l'effet transformationnel sur les acteurs et aux coûts de la transition, tout en tenant strictement compte des effets induits sur le déploiement des investissements à plus long terme (effet d'éviction).

40. Au même titre que l'ensemble des établissements bancaires, le Groupe AFD poursuivra l'intégration des risques financiers systémiques liés au changement climatique (risques physiques et risques de transition) dans ses processus d'analyse de risque. Par ailleurs, en tant qu'agence de développement, l'AFD est appelée à contribuer à la dynamique internationale d'élaboration et de diffusion de normes et pratiques en matière d'analyse de risques financiers climatiques, car cette dynamique – par des effets d'anticipation – contribuera à accélérer la transition bas carbone et à favoriser la résilience au changement climatique. Enfin, les analyses de risques de transition et de risques physiques ont vocation à alimenter directement le dialogue de politiques publiques que mène l'AFD dans ses pays d'intervention.

41. Enfin, en tant qu'émetteur régulier sur les marchés, pour financer son activité, le Groupe AFD a pour ambition de contribuer annuellement à l'animation du marché des émissions vertes, et, plus précisément, des émissions « climat ». En cohérence avec les meilleures pratiques (*Green Bond Principles*, recours à une seconde opinion indépendante sur les méthodes d'évaluation, de *reporting* et de gouvernance), la pratique du Groupe AFD, émetteur d'obligations vertes, doit permettre de consolider son expertise et ses capacités d'appui en tant que banque de développement ayant aussi pour objectif de développer ce marché dans ses géographies d'intervention.

“

Au-delà d'un rôle de solidarité envers les pays les plus vulnérables et les moins à même de saisir les opportunités de l'économie verte, les banques de développement ont désormais un rôle majeur à jouer en tant que « catalyseurs » et surtout « ré-orienteurs » de l'investissement public et privé mondial vers des investissements adaptés aux transitions bas carbone et résilientes des pays. »

Engagement IV : Co-construire les solutions et peser sur les normes

42. L'AFD ne pèsera pas uniquement par ses opérations directes mais aussi par son influence afin d'innover, co-construire et capitaliser sur les expériences de chacun et agir sur les pratiques via le développement de son action auprès de coalitions d'acteurs financiers, institutionnels, de la recherche et de la société civile.

Stratégie partenariale

43. En tant qu'institution financière ayant développé une action, des instruments, des expériences, l'AFD renforcera d'abord ses partenariats avec les acteurs financiers. En effet, au-delà des institutions formant les deux piliers classiques du financement du développement (Nations Unies et Banques multilatérales - MDBs), les banques publiques nationales et régionales de développement constituent un troisième pilier et peuvent avoir un rôle véritablement transformationnel.

44. Le Groupe AFD s'appuiera en particulier sur le réseau IDFC, dont l'AFD assurera la présidence et le secrétariat en 2018 et 2019. Ce réseau est constitué de 23 banques de développement, issues pour 19 d'entre elles de pays émergents et en développement, dont le total des actifs représente 3 000 milliards de dollars et les engagements annuels sont de l'ordre de 630 milliards de dollars, et dont les financements pour le climat représentent déjà plus de 100 milliards de dollars annuels.

45. Les acteurs économiques et la recherche, qui pensent les solutions de demain, constituent la seconde cible. L'AFD appuiera les coalitions d'acteurs, notamment celles issues de l'Agenda de l'Action s'engageant dans la recherche et la mise en œuvre de solutions et innovations « climat » dans des domaines à fort enjeu : villes, agriculture, énergie, eau, forêt, formation, transport. Ces acteurs sont d'abord les grands réseaux de think tanks et de recherche tournés vers l'action, internationaux comme français. L'AFD apportera son soutien ainsi qu'un accès au terrain, et cherchera en particulier à travailler plus étroitement avec les think tanks de ses pays d'intervention, pour leur connaissance particulière du contexte, projetant également les capacités françaises en la matière. L'ensemble de ces acteurs apportera en retour son propre réseau de partenaires.

46. Le Groupe AFD, en vertu de son mandat et de son souci d'exemplarité en matière climatique, se positionnera de manière volontariste sur la question des risques financiers climatiques en développant des analyses approfondies dédiées sur certains pays, en élaborant des outils d'analyse, et en suivant, soutenant et participant aux forums internationaux de discussion et de co-construction de normes (TCFD, Climate Action in Financial Institutions Initiative, IDFC, initiative finance verte de la Place de Paris, norme ISO 14097 sur la finance verte, ...).

47. Enfin, la production de normes et de réglementations renforçant les exigences climat est un impératif pour la réorientation des flux financiers. Le Groupe AFD continuera ainsi d'appuyer ponctuellement, directement ou indirectement, les institutions internationales de régulation et les acteurs de la société civile (ONG, coalitions ad hoc de type réseaux de ville, collectivités), selon une logique d'opportunité et de moyens disponibles sur des axes clés pour le Groupe.

48. De manière transversale, l'AFD cherchera à construire des relations privilégiées avec les acteurs français de l'aide au développement et les accompagnera vers le renforcement de leur contribution à l'agenda climat. Le Groupe développera une synergie étroite avec la CDC en la matière.



L'AFD ne pèsera pas uniquement par ses opérations directes mais aussi par son influence afin d'innover, co-construire et capitaliser sur les expériences de chacun et agir sur les pratiques via le développement de son action auprès de coalitions d'acteurs financiers, institutionnels, de la recherche et de la société civile. »

Production de connaissances

49. Sur la période 2017-2022, la production de connaissances liée à la stratégie climat aura trois objectifs. Il s'agira d'abord d'appuyer le déploiement des outils d'analyse de l'AFD sur les transitions de long terme des pays, en accompagnement du changement d'approche préconisé. La production de connaissances se mettra ensuite au service du dialogue de politique publique, dialogue qui pourra s'appuyer sur la facilité 2050 (cf. *supra*) et sur des analyses spécifiques. Enfin, la production de connaissances aura pour troisième objectif de contribuer à un travail de prospective sur les implications à long terme des mutations en cours. Ces objectifs se déclinent autour des trois thématiques principales comme suit :

→ Accompagner les trajectoires bas carbone : l'AFD poursuivra la capitalisation et le co-développement d'indicateurs, critères et outils permettant de représenter les trajectoires macroéconomiques et sectorielles bas carbone, notamment au service de travaux de recherche sur les politiques publiques et leurs effets d'inflexion/orientation/régulation des comportements des acteurs privés, des individus, et des collectivités/communautés.

→ Accompagner la résilience des trajectoires de développement : l'AFD continuera de capitaliser et co-développer indicateurs, critères et outils permettant d'analyser les besoins et options de renforcement des systèmes socio-écologiques dans leurs trajectoires de développement. La mobilisation des services climatiques, le cas échéant français, permettra de faciliter la traduction des sciences en actions et notamment de mieux gérer les incertitudes inhérentes aux modèles climatiques. L'AFD contribuera aux réflexions internationales sur les modalités de suivi et d'évaluation de l'adaptation, afin de concourir à l'objectif mondial d'adaptation de l'Accord de Paris. Le thème des opportunités économiques de la transition bas carbone et résiliente (*business case*), comme celui de la convergence entre transition résiliente et bas carbone, seront explorés.

→ Redirection des investissements et risque « climat » : l'effet de mobilisation de la finance publique climat sur la finance privée est au cœur des discussions internationales sur la finance du développement et la partie finance de la négociation climat. La question à traiter résidera d'abord dans les outils d'incitation ou de facilitation de l'investissement des acteurs privés, puis dans l'affinement des

méthodes de mesure de la finance climat privée suscitée ou accompagnée, en particulier pour répondre aux exigences de redevabilité. Enfin, comme présenté plus haut, l'AFD déploiera un programme volontariste sur le risque financier climatique. Ces actions seront conduites par la mobilisation de services internes et de partenaires de recherche et d'études reconnus pour leur expertise. Une coordination étroite avec la CDC sera recherchée.

Transparence et sensibilisation

50. Le Groupe AFD continuera naturellement à rendre compte de son portefeuille de projets à co-bénéfices climat et ses impacts. Le Groupe AFD cherchera à se mettre en conformité avec les nouvelles obligations françaises et internationales en la matière et à mettre à disposition les données pertinentes, afin de permettre une meilleure connaissance des actions et des impacts et une production de solutions nouvelles.

51. Il étendra progressivement cette redevabilité à ses objectifs concernant la cohérence de son activité avec des trajectoires de développement bas carbone et résilientes. Dans une première phase, l'AFD disposera avant tout, au travers des analyses projets et pays, d'un dispositif de vigilance qualitative, et la précision de ces analyses progressera au cours du déploiement de la stratégie d'intervention pour permettre d'étayer de façon robuste cet objectif.

52. Pour l'établissement de la présente stratégie, l'AFD a pu s'appuyer sur un « groupe de résonance » externe incluant bailleurs, think tanks et ONGs, qui a permis d'en discuter les propositions. Ce groupe sera mobilisé pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie et notamment pour un point d'étape d'ici 2020.

53. L'urgence climatique nécessite une mobilisation très large. L'agenda climat sera donc, avec les Objectifs de Développement Durable, au cœur des actions de sensibilisation que développera et soutiendra l'AFD. Une stratégie de communication renouvelée sera également mise en œuvre : concours mondial AFD/ prix innovations, visant les partenaires de l'AFD à l'international. Enfin, l'éducation sur les enjeux « climat développement » en France sera intensifiée.



LISTE DES SIGLES

AFD : Agence Française de Développement

AREI : Africa Renewable Energy Initiative

CAFI : Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale

CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

CDN : Contributions déterminées au niveau national (NDC, en anglais)

CSF : Conseil de Stabilité Financière

FSB : Financial Stability Board

GEF : Global Environment Facility

GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

IDFC : International Development Finance Club

MDBs : Multilateral Development Banks

NDC : Nationally Determined Contributions

ODD : Objectifs de développement durable

ONG : Organisation non gouvernementale

TCFD : Task force on Climate related Financial Disclosures



AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Tél. : +33 1 53 44 31 31 – Fax. : +33 1 44 87 99 39
5, rue Roland Barthes, 75598 Paris Cedex 12 – France

www.afd.fr

